

Le 5 février 2014

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER de l'an deux mille QUATORZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Francine Caron Markwell et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Madame Gaétane Gaudreau  
Madame Janet Cooper  
Monsieur George C. Atkin  
Monsieur Dany Brodeur  
Monsieur Pierre Martineau  
Monsieur Christian Laporte

Le Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Richard E. Ranger, est également présent.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

14-02-642

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

*Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Janet Cooper  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

14-02-643

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI.

*Il est proposé par Dany Brodeur  
Appuyé par George C. Atkin  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbaux des 8 janvier et 29 janvier 2014 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL.

Madame Francine Caron Markwell fait un suivi au sujet des questions et commentaires apportés lors de la séance régulière du 8 janvier 2014.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.

Aucune question de l'assistance.

### 6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS.

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

### 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

#### 7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis.

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

## **7.2 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 14 janvier 2014 est déposé auprès des membres du Conseil.

## **7.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière.**

Le rapport des inspections forestières du mois de janvier 2014 est déposé auprès des membres du Conseil.

14-02-644

## **7.4 Mandat en urbanisme à la firme d'urbanisme SCU.**

**ATTENDU QUE** la firme d'urbanisme SCU de Sherbrooke a déposé une offre de service pour la préparation de projets d'amendement à la réglementation d'urbanisme en lien avec l'adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au montant de 750\$ excluant les taxes;

***Il est proposé par Pierre Martineau  
Appuyé par Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le mandat à la firme d'urbanisme SCU au montant de 750\$.

ADOPTÉ

14-02-645

## **7.5 Demande au ministre de la Culture et des Communications de procéder à la classification du pont Narrows à titre de bien patrimonial**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Stanstead reconnaît la valeur patrimoniale du pont Narrows;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà fait réaliser une étude par l'ingénieur Michael Grayson pour évaluer les travaux à réaliser pour conserver en bon état le pont Narrows;

**ATTENDU QUE** le pont Narrows est un des plus vieux ponts couverts encore existants au Québec et qu'il est dans un bon état de conservation;

**ATTENDU QUE** le pont Narrows est un des seuls ponts couverts à traverser un lac. Son nom, Narrows, provient du fait qu'il traverse le détroit du lac;

**ATTENDU QUE** ses deux culées de pierres empilées le rendent unique au Québec, voire en Amérique du nord;

**ATTENDU QUE** pour la municipalité du Canton de Stanstead et pour ses citoyens, le pont Narrows apporte, en plus de ses valeurs historiques et patrimoniales, une valeur identitaire certaine. Le pont Narrows représente un lien entre nos deux villages, nos deux cultures, anglophone et francophone, ainsi que nos populations permanentes et de villégiature cohabitant en harmonie depuis plus d'un siècle;

**ATTENDU QUE** le pont Narrows est situé à proximité du Chemin des Cantons, un lieu de passage incontournable pour des milliers de visiteurs.

***Il est proposé par Christian Laporte  
Appuyé par Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité demande au ministre de la Culture et des Communications de du gouvernement du Québec de classer le pont Narrows à titre de bien patrimonial.

**QUE** la copie de cette résolution soit envoyée au ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec ainsi qu'à la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.

## **7.6 Avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement no. 352-2014 modifiant le Règlement de zonage No 212-2001**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Laporte qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage No 212-2001 sera adopté à la présente séance de ce Conseil afin de modifier les dispositions concernant certains usages dans les cours ainsi que les clôtures et les haies.

**7.7 Avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement no. 353-2014 modifiant le Règlement sur les permis et certificats No 216-2001**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Laporte qu'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats No 216-2001 sera adopté à la présente séance de ce Conseil afin d'exiger des certificats d'autorisation pour certains travaux à l'intérieur des zones assujetties au PIIA et de revoir le délai d'émission des permis et des certificats.

14-02-646

**7.8 Adoption du projet de règlement No 352-2014**

**ATTENDU QUE** suite à une consultation auprès des résidents des noyaux villageois de Georgeville et de Fitch Bay demandée par le Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) et à une séance de travail avec l'urbaniste Marc-Antoine Côté de la firme SCU, il a été convenu d'apporter des modifications à certaines dispositions du règlement de zonage No 212-2001;

**ATTENDU QUE** ces dispositions se rapportent aux constructions et aux usages autorisés dans les cours ainsi qu'aux clôtures et haies;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées sont en lien avec l'adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

***Il est proposé par George C. Atkin***

***Appuyé par Gaétane Gaudreau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le projet de règlement intitulé : Règlement no 352-2014 modifiant le règlement de zonage 212-2001.

**QUE** ce projet de règlement est joint en **Annexe 1** du présent procès-verbal;

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

14-02-647

**7.9 Adoption du projet de règlement No 353-2014**

**ATTENDU QUE** suite à une consultation auprès des résidents des noyaux villageois de Georgeville et de Fitch Bay demandée par le Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) et à une séance de travail avec l'urbaniste Marc-Antoine Côté de la firme SCU, il a été convenu d'apporter des modifications à certaines dispositions du Règlement sur les permis et certificats No 216-2001;

**ATTENDU QUE** ces dispositions se rapportent à l'exigence de permis et certificats pour effectuer certains travaux ainsi que de changer le délai d'émission des permis et certificats pour des travaux assujettis au PIIA;

***Il est proposé par Janet Cooper***

***Appuyé par Dany Brodeur***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le projet de règlement intitulé : Règlement no 353-2014 modifiant le règlement sur les permis et certificats No 216-2001;

**QUE** ce projet de règlement est joint en **Annexe 2** du présent procès-verbal;

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

14-02-648

**7.10 Adoption du projet de règlement No 354-2014 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).**

**ATTENDU QUE** le conseil mandatait en 2013 la firme d'urbanisme SCU de Sherbrooke pour élaborer un projet de règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** des consultations publiques ont permis aux résidents des secteurs de Fitch Bay et de Georgeville de se prononcer sur les premières ébauches de ce projet et de faire des recommandations;

**ATTENDU QUE** suite à une dernière consultation auprès des résidents concernés en janvier 2014, la firme d'urbanisme SCU de concert avec le CCU a préparé une version finale de PIIA pour une adoption par le Conseil;

**ATTENDU QUE** le Conseil est favorable à l'adoption d'un règlement visant la protection et la mise en valeur des noyaux villageois de Fitch Bay et de Georgeville;

***Il est proposé par Christian Laporte  
Appuyé par George C. Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le projet de règlement intitulé : Règlement no 354-2014 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**QUE** ce projet de règlement est joint en **Annexe 3** du présent procès-verbal;

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

14-02-649

**8.1 Achat de jeux modulaires pour les enfants au parc Thayer**

**ATTENDU QU'**au Plan triennal d'immobilisation 2014, une somme de 10 000\$ a été réservée pour l'achat de jeux destinés aux enfants en bas âge;

**ATTENDU QUE** le fabricant de jeux extérieurs Jambette propose un jeu modulaire avec glissoire répondant aux spécifications recherchées et comprenant son installation pour une somme inférieure à 10 000\$ en exclusion des taxes;

**ATTENDU QUE** des travaux d'aménagement (excavation, surfaces, bordures, etc.) seront nécessaires pour installer les modules selon les suggestions du fournisseur;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil autorise une dépense de 8 695\$ excluant les taxes pour l'achat d'un jeu modulaire incluant la livraison et l'installation conformément à la soumission de la compagnie Jambette;

**QUE** le jeu modulaire soit installé dès le début de l'été lorsque le service des travaux publics aura terminé les travaux d'aménagement requis par le fournisseur.

ADOPTÉ

## 9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

14-02-650

### 9.1 Approbation des comptes payés et payables –Janvier / Février 2014

*Il est proposé par Pierre Martineau*

*Appuyé par Dany Brodeur*

*Il est résolu*

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois de janvier et février 2014, et autorise le directeur général par intérim à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés:	37 099,66\$
Total des comptes à payer:	97 115,08\$ (Janvier 2014)
Total des comptes à payer:	88 448,93\$ (Février 2014)

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de janvier, à savoir :

Salaires des employés:	15 252,80\$
Salaires des élus:	4 561,51\$
Salaires des pompiers:	1 489,31\$
Membres des comités:	680,00\$

ADOPTÉ

### 9.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

### 9.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

### 9.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

### 9.5 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs du directeur général par intérim et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

14-02-651

### 9.6 Attribution de dons à des organismes

**ATTENDU QUE** plusieurs organismes de la municipalité et de la région ont adressé au Canton de Stanstead des demandes d'aide financière pour la continuité de leurs activités respectives;

**ATTENDU QUE** la Municipalité maintient une politique d'aide financière aux organismes offrant des services et des activités pour le bénéfice de ses résidents;

*Il est proposé par Pierre Martineau*

*Appuyé par Gaétane Gaudreau*

*Il est résolu*

**QUE** l'attribution de dons soit accordée aux organismes figurant à la liste pour l'année 2014 pour un grand total de 30 490\$.

**QUE** la responsable des finances soit autorisée à faire parvenir aux organismes les chèques correspondant aux montants inscrits à la liste dont copie est jointe en **Annexe 4.**

ADOPTÉ

**9.7 Avis de motion pour l'adoption du Règlement No 355-2014 concernant la Code de déontologie et d'éthique des élus**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Laporte que lors d'une prochaine assemblée publique, le Conseil adoptera le Règlement No 355-2014 abrogeant les Règlements No 342-2012 et 327-2011.

14-02-652

**9.8 Dépôt et approbation de la liste des arrérages de taxes et pourcentage d'intérêt annuel**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog se prépare pour la vente des immeubles pour non paiement des taxes;

**ATTENDU QUE** la directeur général par intérim dépose auprès des membres du Conseil la liste des arrérages de taxes, en date du 9 janvier 2014, le tout tel que requis par l'article 1022 du Code municipal;

***Il est proposé par Pierre Martineau  
Appuyé par George C. Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil approuve la liste des comptes à recevoir en arrérages révisée. La liste révisée est jointe à la présente en **Annexe 5**;

**QUE** le conseil autorise la transmission de la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC Memphrémagog et à la commission scolaire;

**QUE** le conseil autorise le directeur général par intérim ou son adjointe à retirer de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura soit acquitté en totalité ou en partie le paiement des taxes municipales dues, ou qu'un arrangement a été conclu avec la municipalité;

**QUE** le conseil autorise la directeur général par intérim ou son adjointe à assister et à représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 12 juin 2014 à la MRC Memphrémagog;

**QUE** le pourcentage d'intérêt annuel applicable est de **15%** calculé quotidiennement sur la partie due seulement.

ADOPTÉ

14-02-653

**9.9 Désignation d'un représentant de la Municipalité pour la vente d'immeubles pour non paiement des taxes municipales et scolaires**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1038 du Code municipal, une municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire pour lesquels des taxes municipales et scolaires n'ont pas été payées sous réserve des conditions stipulées au présent article et suivants;

**ATTENDU QUE** pour se prévaloir de ce droit d'enchérir et d'acquérir, le Conseil d'une municipalité doit désigner le maire ou une autre personne;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité du Canton de Stanstead de se prévaloir des dispositions de cet article et des suivants;

***Il est proposé par Pierre Martineau  
Appuyé par Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** Madame la Mairesse, Francine Caron Markwell, soit autorisée à acheter au nom de la Municipalité des immeubles qui seront mis en vente pour non paiement des taxes municipales et scolaires si tel était le souhait du Conseil.

ADOPTÉ

**9.10 Résumé du dernier conseil de la MRC Memphrémagog par la mairesse.**

Madame la Mairesse, Francine Caron Markwell, expose un bref résumé des points traités à l'assemblée publique du 8 janvier 2014.

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14-02-654

### 11.1 Majoration de la couverture d'assurance pour les pompiers en cas d'invalidité permanente

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revoir la couverture d'assurance pour les pompiers en cas d'invalidité permanente, laquelle n'est que de 100 000\$ par personne;

**ATTENDU QUE** Conway Jacques Courtiers d'Assurances Inc. recommande de majorer à 250 000\$ ladite couverture d'assurance pour un montant supplémentaire de 750\$ par année;

***Il est proposé par Janet Cooper  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** la couverture d'assurance pour les pompiers en cas d'invalidité permanente soit majorée à 250 000\$ par personne;

**QU'**une demande de majoration soit envoyée à Conway Jacques Courtiers d'Assurances Inc dans les plus brefs délais en considération d'une majoration de 750\$ à la police d'assurance en vigueur.

ADOPTÉ

14-02-655

### 11.2 Formation niveau 1 pour 2 nouveaux pompiers

**ATTENDU QUE** le directeur du service de prévention des incendies, Monsieur Alex Bernais, a proposé les candidatures de Messieurs Daniel Camber et Jean Beauchesne désireux de joindre ledit service;

**ATTENDU QUE** ces recrues ont demandé à être inscrites à la formation du niveau 1 pour devenir pompiers volontaires au service de protection des incendies du Canton de Stanstead;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QU'**une somme de 1000\$ par participant soit consentie pour les dépenses rattachées à la formation Niveau 1 des futurs pompiers Daniel Camber et Jean Beauchesne à une date et à un endroit à être déterminés par le directeur du service de prévention des incendies en 2014.

ADOPTÉ

14-02-656

### 11.3 Mandat à la SPA de l'Estrie

**ATTENDU QUE** la protection et le contrôle des animaux est une problématique importante sur le territoire du Canton de Stanstead;

**ATTENDU QUE** plusieurs résidents s'adressent régulièrement à la Municipalité pour diriger vers un refuge animalier des animaux de compagnie faute d'un organisme chargé de prendre en charge temporairement les animaux abandonnés;

**ATTENDU QUE** des démarches ont été entreprises par le Canton de Stanstead auprès de la SPA de l'Estrie afin de trouver une solution acceptable et durable;

**ATTENDU QUE** la SPA de l'Estrie a déposé une offre de service pour prendre en charge la gestion de la protection et du contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité à raison de 215\$ par mois.

**ATTENDU QUE** le conseiller George C. Atkin entend s'opposer à cette résolution.

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par Janet Cooper***

***Il est résolu***

**QUE** le mandat de la protection et du contrôle des animaux soit confiée à la SPA de l'Estrie pour une somme de 215\$ par mois à l'exclusion des taxes pour l'année 2014.

**QUE** la direction générale soit mandatée pour finaliser les détails de l'entente de service dans les plus brefs délais.

N.B.: Les conseillers Cooper, Gaudreau Langlois, Brodeur, Laporte et Martineau ont voté en faveur alors que le conseiller Atkin a voté contre.

M. Atkin s'est opposé à cause des coûts annuels des médailles pour les chats et les chiens qu'il a jugés trop onéreux.

ADOPTÉ

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

## **13. VARIA**

14-02-657

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
**Francine Caron Markwell, Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Richard E. Ranger, Directeur général  
et secrétaire-trésorier par intérim**